Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_21-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Florent LARDIC (procuration à Thierry COUPELANT) ; Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA)

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU)

GOULIEN : Henri GOARDON (procuration à Nadine KERSAUDY)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_21-DE

2026-04-30-21 Désignation des délégués communautaires au sein de l'association Quimper Cornouaille Développement (QCD)

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz est membre de l'association Quimper Cornouaille Développement (QCD).

Il précise que, conformément aux statuts de l'association, le Président de la Communauté de communes est membre de droit de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau de QCD.

Il indique par ailleurs qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner :

- un représentant suppléant du Président appelé à siéger au sein du Conseil d'administration et du Bureau de QCD ;
- ainsi que les représentants de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée générale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;

Prend acte que le Président de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz est membre de droit de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau de Quimper Cornouaille Développement ;

Désigne, pour représenter la Communauté de communes en qualité de suppléant du Président au sein du Conseil d'administration et du Bureau de Quimper Cornouaille Développement :
Suppléant : Florent LARDIC

Désigne, pour représenter la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz au sein de l'Assemblée générale de Quimper Cornouaille Développement :
Titulaire : Florent LARDIC
Suppléant : Gilles SERGENT

Les représentants ainsi désignés siègeront pour la durée du mandat.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 30 avril 2026

Le Président, Le Secrétaire de séance,

Date de mise en ligne : le 13 mai 2026